

# Découvrir

Le numérique a bouleversé l'échange et la diffusion de la culture. La musique libre s'inscrit pleinement dans ce mouvement en exploitant ces nouveaux canaux de diffusion, afin de faire émerger des artistes innovants.

## Vous avez dit libre ?

La musique libre est une musique librement copiable, diffusable et modifiable. Ce terme désigne à la fois la musique issue du domaine public et les morceaux diffusés sous une licence ouverte par choix de l'auteur.

La musique libre ne caractérise pas un type de musique défini. Vous trouverez tous les styles de musique, des plus avant-gardistes aux plus classiques.

## L'éthique

La musique libre défend une vision de l'art comme bien commun accessible à tous sans discrimination. Elle assure l'établissement d'un patrimoine culturel pérenne, où les œuvres ont une durée de vie bien plus longue, puisque le partage permet la multiplication du nombre de sources. La musique libre est aussi synonyme de la plus grande diversité, permettant au plus grand nombre, professionnels comme amateurs, d'être écouté par un public mondial. Elle est donc totalement en phase avec son époque dans laquelle, grâce au numérique, la culture se diffuse universellement, sans rareté, et où chacun peut à la fois la lire et la remixer.

# **J'♥ les artistes**

La musique libre est un modèle remettant l'artiste au centre. Loin du système dominant de diffusion de la musique qui n'assure pas une rémunération juste pour la grande majorité des musiciens, elle protège la diversité de cet art. Alors que la suspicion et les poursuites judiciaires à l'encontre du public se généralisent, la musique libre défend un modèle vertueux rapprochant les créateurs de leurs fans. Faire de la musique libre ne signifie pas refuser de percevoir une rémunération de sa musique, au contraire la diffusion permettra d'agréger plus de public autour de l'artiste.

## **L'artistique avant tout**

Au contraire de la musique contrôlée par les industries du divertissement, la musique libre recentre cet art sur sa dimension première, et non pas sur un aspect mercantile et lucratif. On obtient ainsi une musique plus sincère et authentique. N'obéissant pas à des intérêts économiques, la création n'a de limite que l'imagination, laissant place à une redéfinition du domaine musical. Par un partage vertueux des œuvres, l'inventivité musicale est beaucoup moins contrainte et peut s'exprimer librement.

## **C'est légal !**

Il est tout à fait légal de télécharger de la musique libre. Mieux, c'est même encouragé par les musiciens. Soit parce que les créations sont dans le domaine public, soit parce que les artistes en ont fait le choix. Attention cependant, libre ne signifie pas libre de droits. Le musicien choisit une licence qui vous accorde des droits mais aussi des devoirs, et il peut se réserver certains usages. Prêtez y attention, elles vous diront ce que vous pourrez faire, ou non.

[Lire la suite →](#)